

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 18/2023

16 mai 2023

La Cour des marchés confirme l'autorisation de l'acquisition de RTL Belgium par DPG Media et Rossel

Dans son arrêt du 26 avril 2023, la Cour des marchés (section de la Cour d'appel de Bruxelles) a confirmé la décision de concentration du Collège de l'Autorité belge de la concurrence (ABC) concernant l'acquisition du contrôle en commun par DPG Media NV et Rossel & Cie SA sur RTL Belgium SA, Audiopresse SA, New Contact SA, Radio H SA, RTL BELux SA et RTL BELux SA & Cie SECS, ainsi que (indirectement) toutes les actions de leurs filiales ("RTL Belgium").

L'arrêt fait suite à un recours formé par Ads & Data SA et IPM Group SA, soutenu par la RTBF, RMB SA et le Conseil supérieur de l'audiovisuel. De tels recours introduits en vertu de l'article IV.90 du Code de droit économique n'ont généralement pas d'effet suspensif, c'est-à-dire que la concentration peut être mise en œuvre à partir de la décision d'autorisation de l'ABC.

La version non-confidentielle de l'arrêt est disponible sur notre site.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

M. Yves Van Gerven
Directeur des affaires juridiques
Tél : + 32 (2) 277 62 57
Courriel : yves.vangerven@bma-abc.be
Site internet : www.abc-bma.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).